

*Migrations environnementales ?  
Ramener le politique au cœur du débat*

SARA VIGIL

INTRODUCTION

C'est à la jonction entre deux des questions les plus cruciales de notre époque que nous trouvons le sujet des « migrations environnementales », au cœur duquel le changement climatique anthropique devient un facteur majeur dans la distribution géographique des populations. Si l'on prend en compte uniquement l'impact des catastrophes soudaines, une moyenne de 21,5 millions de personnes a été déplacée chaque année entre 2008 et 2014<sup>1</sup> – ce qui est plus que le nombre de personnes déplacées à cause des conflits. Sans contester la réalité et l'urgence de ce défi, cet article abordera les récits associés à ce phénomène avec prudence. En effet, si l'on ne peut contester l'importance et la réalité de cette question, il n'en demeure pas moins que beaucoup de récits déployés dans le débat occultent souvent les causes sociales à défaut de mobiliser les interventions politiques nécessaires pour traiter les causes sous-jacentes et socio-politiquement construites de la vulnérabilité. Bien que la littérature académique soit devenue de plus en plus sceptique quant aux attributions de causalité simplistes, les chroniques dans les milieux politiques et les médias continuent à reproduire des récits linéaires qui ont tendance à trop insister sur le facteur environnemental au mépris des spécificités du contexte et des interactions entre l'homme et la nature.

1. Michelle Yonetani, « Global Estimates 2015 : people displaced by disasters », Genève, Internal Displacement Monitoring Center, 2015.

*Cités 68*, Paris, PUF, 2016

Cet article tâchera donc d'aborder la question des migrations liées à l'environnement tout en critiquant simultanément certains des discours qui sont encore trop souvent associés à ce débat. Tout d'abord, nous commencerons par introduire le sujet en le contextualisant en tant que réalité historique qui prend aujourd'hui de nouvelles caractéristiques et qui est rentré dans le débat public relativement récemment. Deuxièmement, l'article retracera l'évolution des suppositions qui ont fait passer ce phénomène d'une menace pour la sécurité au stade de stratégie d'adaptation. Enfin, l'article proposera une vue plus nuancée qui doit prendre plus sérieusement en considération les questions d'économie politique au sein d'un cadre théorique de vulnérabilité et d'écologie politique, et ce afin de surmonter non seulement les pièges dans la compréhension du phénomène, mais aussi pour élaborer des politiques plus adéquates capables de faire face aux causes premières de cette vulnérabilité.

#### LIEN ENTRE ENVIRONNEMENT ET MIGRATIONS : UN PHÉNOMÈNE ANCIEN AVEC DE NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES

62

Dossier  
Hospitalité  
ou hostilité.  
Face à la crise  
migratoire

La migration a toujours été l'une des stratégies de survie les plus importantes adoptées par les hommes face à des catastrophes et aux changements environnementaux<sup>2</sup>. Depuis les temps préhistoriques, les gens ont migré temporairement ou définitivement pendant les périodes de sécheresse, des inondations et d'autres événements climatiques. Si ce phénomène n'est pas nouveau, l'intérêt qu'il suscite, lui, l'est. La « redécouverte » des migrations liées aux dégradations de l'environnement a eu lieu lorsque le changement climatique a commencé à être considéré comme un enjeu de politique internationale. En 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déclaré que les migrations humaines pourraient être l'une des conséquences les plus graves du changement climatique. Depuis lors, les recherches sur la relation entre l'environnement et/ou le changement climatique et la mobilité humaine ont proliféré. Les principales nouveautés des migrations liées aux dégradations de l'environnement résident dans le fait que le changement climatique est au moins partiellement anthropique, ce qui dès lors ajoute les dimensions éthiques, de responsabilité et de justice dans l'équation. De plus, il est à craindre qu'en raison de la fréquence et du

2. Graeme Hugo, « Environmental Concerns and International Migration », *The International Migration Review*, vol. 30, n° 1, 1996, p. 105-131.

niveau de dévastation, mais aussi d'une planète de plus en plus peuplée, les changements environnementaux atteignent des dimensions sans précédent en termes de nombre de victimes. En outre, la manière dont nous concevons la migration a elle aussi plus généralement changé : les migrants en sont venus à représenter une menace pour la sécurité et le bien-être.

QUI SONT-ILS ? DES « RÉFUGIÉS CLIMATIQUES » AUX « MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX »

Les difficultés à parvenir à un accord conceptuel sur la relation entre l'environnement et la migration humaine vont bien au-delà d'un débat strictement terminologique qui est ancré dans des cadrages théoriques et des hypothèses idéologiques qui visent à expliquer une réalité complexe par des positions intellectuelles et politiques concurrentes. Le terme de « réfugié environnemental » a été introduit dans les années 1970 par le fondateur de l'Institut Worldwatch, Lester Brown. Pourtant, il n'apparaît pour la première fois dans les documents officiels qu'en 1985 dans une publication du Programme des Nations unies pour l'environnement intitulé « Réfugiés environnementaux<sup>3</sup> ». L'utilisation de ce terme a été fortement influencée par des hypothèses néo-malthusiennes qui postulaient que la croissance de la population conduirait à des migrations et à des conflits en raison de la rareté des ressources, et que le changement environnemental exposerait des millions de personnes au déplacement forcé<sup>4</sup>.

Ces premières articulations de la question ont été accompagnées par des chiffres démesurés de soi-disant « réfugiés climatiques ou environnementaux », qui découlaient de calculs simplistes et méthodologiquement biaisés du nombre de personnes vivant dans les « points chauds », couplés avec des estimations futures de la croissance démographique. Le chiffre le plus communément cité est de 200 millions de « réfugiés environnementaux » d'ici 2050<sup>5</sup>, mais des ONG comme Christian Aid<sup>6</sup>

3. « Ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie », Essam El Hinnawi, *Environmental refugees*, PNUE, 1985.

4. Norman Myers, « Environmental Refugees », *Population and Environment*, vol. 19, n° 2, 1997, p. 167-182.

5. Norman Myers, « Environmental Refugees : A Growing Phenomenon of the 21st Century », *Philosophical Transactions of the Royal Society B : Biological Sciences*, vol. 357, n° 1420, 2002, p. 609-613.

6. Christian Aid, « The Human Tide : the real migration crisis », 2007 : <https://www.christianaid.org.uk/Images/human-tide.pdf>

ont été jusqu'à brandir le chiffre de 300 millions. Bien que ces chiffres alarmistes aient eu le mérite de placer la question au cœur de l'agenda politique international, ils sont basés sur des conjectures et des méthodologies peu fiables<sup>7</sup>. Ce discours, qui persiste encore, est fondé sur l'idée que le déplacement constitue une option de dernier recours face à un manque d'adaptation *in situ*. Très rapidement des critiques acerbes au terme de « réfugiés environnementaux » ont émané, principalement pour des raisons juridiques, mais aussi à cause des débats en termes sécuritaires que l'utilisation de ce terme entraînerait. La Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés donne la définition suivante : « Une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner<sup>8</sup> », en excluant le déplacement interne – qui est pourtant le type de mobilité qui prévaut pour ceux confrontés aux dégradations environnementales. Bien qu'il y ait eu des appels pour la création d'un nouveau statut sur les réfugiés climatiques, il n'y a pas à ce jour de reconnaissance juridique du terme par le droit international. De plus, des organisations telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) mettent en garde contre une possible extension de la Convention de Genève puisque cela pourrait nuire au déjà faible régime juridique international pour la protection des réfugiés<sup>9</sup>.

En outre, manipulés pour servir les objectifs de fermeture de frontières, ces récits apocalyptiques, prévoyant des hordes de réfugiés climatiques frappant aux portes des pays développés, ont pour conséquences de mobiliser et nourrir des sentiments racistes et de craintes économiques<sup>10</sup> conduisant à une nouvelle sécurisation des frontières dans l'intérêt de la sécurité nationale,

7. François Gemenne, « Why the numbers don't add up : A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes », *Migration and Global Environmental Change – Review of Drivers of Migration* 21, Supplément 1, 2011, p. 41-49.

8. UN General Assembly, *Convention Relating to the Status of Refugees*, 28 juillet 1951, United Nations, Treaty Series, vol. 189, p. 137, disponible sur : <http://www.refworld.org/docid/3be01-b964.html> [consulté le 14 mars 2016].

9. Koko Warner, « Global environmental change and migration : Governance challenges », *Governance, Complexity and Resilience*, vol. 20, n° 3, 2010, p. 402-413.

10. Giovanni Bettini, « Climate Barbarians at the Gate ? A critique of apocalyptic narratives on "climate refugees" », *Risky natures, natures of risk*, vol. 45 (mars), 2013, p. 67.

engendrant ainsi une plus grande inégalité<sup>11</sup>. De plus, malgré l'absence de preuves empiriques pour appuyer de telles revendications<sup>12</sup>, les médias et les milieux politiques continuent de dépeindre le changement climatique en tant que moteur des migrations pouvant engendrer des conflits violents. Le conflit en Syrie a été pris comme un exemple par certains médias pour décrire comment des « réfugiés climatiques » pouvaient engendrer des conflits entraînant une déferlante de réfugiés en Europe. Des titres comme « Le chaos des migrants à Calais est un avant-goût de ce qu'un monde plus chaud pourrait amener<sup>13</sup> » et « Pourquoi le changement climatique et le terrorisme sont connectés<sup>14</sup> », viennent alimenter ce climat de peur et de suspicion<sup>15</sup>.

Certes, de telles hypothèses ne doivent pas être écartées comme étant de possibles futurs scenarii, mais cette causalité unilinéaire élude le fait que le changement environnemental et les déplacements de populations qui en découlent puissent être les causes de guerres et de l'insécurité plutôt que leurs conséquences<sup>16</sup>. Par ailleurs, ce terme, avec toute la « négativité » qu'il véhicule, a été rejeté par certaines de ces populations, qui refusent d'être considérées comme des victimes impuissantes et qui demandent des solutions plus immédiates et durables. Ceci est notamment le cas des populations de petits États insulaires comme le Tuvalu, une petite nation insulaire polynésienne qui devrait être parmi les premières nations à disparaître en raison de l'élévation du niveau de la mer. Malgré la grande médiatisation et l'attention des chercheurs que ces populations ont reçues, elles ne tirent aucune gloire à être étiquetées comme les premiers « réfugiés environnementaux ». Ces dernières considèrent cette nomination comme un moyen de leur ôter leur autonomie, leur voix, et leur capacité à changer le cours des événements<sup>17</sup>.

11. Betsy Hartmann, « Rethinking climate refugees and climate conflict : Rhetoric, reality and the politics of policy discourse », *Journal of International Development*, vol. 22, n° 2, 2010, p. 233-246.

12. François Gemenne, Jon Barnett, W. Neil Adger, et Geoffrey D. Dabelko, « Climate and Security : Evidence, Emerging Risks, and a New Agenda », *Climatic Change*, vol. 123, n° 1, 2014, p. 1-9.

13. Michael Le Page, « Calais migrant chaos is a taste of what a warmer world may bring », *The New Scientist*, 31 juillet 2015 : <https://www.newscientist.com/article/dn27989-calais-migrant-chaos-is-a-taste-of-what-a-warmer-world-may-bring/>

14. Justin Worland, « Why Climate Change and Terrorism Are Connected », *Time*, 2015 : <http://time.com/4113801/climate-change-terrorism/>

15. Pour plus d'exemples, voir : Alex Randall, « Syria and climate change : did the media get it right ? », 2016 : <https://climatemigration.atavist.com/syria-and-climate-change>

16. Gaim Kibreab, « Environmental Causes and Impact of Refugee Movements : A Critique of the Current Debate », *Disasters*, vol. 21, n° 1, 1997, p. 20-38.

17. Carol Farbotko et Heather Lazrus, « The first climate refugees ? Contesting global narratives of climate change in Tuvalu », *Adding Insult to Injury : Climate Change, Social Stratification, and the Inequities of Intervention*, vol. 22, n° 2, 2012, p. 382-390.

Dans la recherche sur le changement climatique, les migrations sont souvent considérées comme un processus séparé ou distinct de l'adaptation<sup>18</sup>. Bien que la notion de « réfugiés climatiques » continue d'apparaître dans les médias, le terme a été progressivement remplacé par celui des « migrations environnementales<sup>19</sup> » dans un discours qui a permis l'intégration de la migration comme une stratégie d'adaptation plutôt que comme une menace pour la sécurité. La thèse des migrations en tant que stratégie d'adaptation se fonde sur la reconnaissance de l'autonomie et de l'action économique des migrants, et sur l'espoir que les transferts socio-économiques seront investis par les communautés d'origine pour renforcer leur résilience face aux chocs environnementaux futurs<sup>20</sup>. Ce débat sur les effets négatifs ou positifs des migrations fait écho à celui présent dans la littérature sur les migrations et le développement où les positions continuent à « balancer comme un pendule<sup>21</sup> ». En dépit des progrès empiriques et théoriques sur les études migratoires et de développement, les écrits portant sur la migration environnementale ont encore une approche trop néo-classique pour expliquer la mobilité dans un contexte de changement environnemental. Ces récits continuent de percevoir la migration comme une forme d'allocation optimale des facteurs de production au profit des pays d'origine et d'accueil<sup>22</sup>. Même ce qui a été présenté comme une vue « pluraliste » sur le sujet des interactions des migrations et du développement qui intègre les structures et l'agence – *the New Economics of Labour Migration*<sup>23</sup> – peut être critiquée pour son approche néo-classique. Ce cadrage théorique, dont émanent les études actuelles sur les liens entre

18. Koko Warner, *op. cit.*

19. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) définit les migrants environnementaux comme « ... des personnes ou des groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses de changement soudain ou progressif dans l'environnement qui affecte défavorablement leurs vies ou conditions de vie, sont obligées de quitter leurs habitations, ou choisissent de le faire, temporairement ou définitivement, et vont s'établir dans leur pays ou à l'étranger » (OIM 2007, p. 1-2).

20. Koko Warner, et Tamer Afifi, « Enhancing Adaptation Options and Managing Human Mobility : The United Nations Framework Convention on Climate Change », in *New School for Social Research*, vol. 81, 2014, p. 299-326 ; Giovanni Bettini et Giovanna Gioli, « Waltz with development : insights on the developmentalization of climate-induced migration », *Migration and Development*, vol. 5, n° 2, 2016, p. 171-189.

21. Hein de Haas, « Migration and Development : A Theoretical Perspective », *The International Migration Review*, vol. 44, n° 1, 2010, p. 227-264.

22. *Ibid.*, p. 230.

23. Oded Stark et David E. Bloom, « The new economics of labor migration », *The American Economic Review*, 1985, p. 173-178.

migrations et adaptation<sup>24</sup>, est souvent associé au fait de déplacer le lieu de la décision migratoire de l'individu au foyer. Pourtant, ce qui est peut-être le plus fondamental, c'est le principe sur lequel elle réside : la migration est considérée comme un comportement rationnel de couverture contre le risque dans un monde caractérisé par l'incomplétude de l'information et des marchés imparfaits. Dans cette perspective, « l'agent rationnel » est maintenant le foyer plutôt que l'individu<sup>25</sup>.

On ne peut nier le fait que la mobilité est, et a toujours été historiquement une réponse essentielle aux transformations et pressions environnementales et non-environnementales et un moyen indispensable pour les foyers de diversifier leurs moyens de subsistance<sup>26</sup>. Bien que l'accent soit désormais mis sur l'adaptation, ce passage ne vise pas à occulter les conséquences négatives que le déplacement forcé peut entraîner. Cependant, une lecture et une utilisation simplistes de ce discours occultent les causes profondes de la vulnérabilité préexistante. Ce changement dans la conceptualisation et la caractérisation des migrations n'est pas politiquement neutre. Alors que les « réfugiés climatiques » pourraient encore être représentés comme des victimes (du Sud) produites par le changement climatique (du Nord), les « migrants environnementaux » peuvent devenir des individus stratèges avec un caractère entrepreneurial. En réaction au discours des « réfugiés environnementaux », les migrations environnementales ne sont désormais plus conceptualisées en tant que migrations forcées des victimes passives, mais plutôt comme une décision consciente faite par des sujets responsables<sup>27</sup>. Implicitement, ce sujet entrepreneurial est rendu responsable de sa propre adaptation et/ou de l'adaptation des membres de sa famille qui sont restés sur place<sup>28</sup>. Dans ce récit basé sur le potentiel de développement des envois de fonds économiques,

24. Voir « Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques » (MECLEP) : <https://www.iom.int/fr/migration-environnement-et-changement-climatique-donnees-lusage-des-politiques-meclep>

25. Alexandre Abreu, « The New Economics of Labor Migration : Beware of Neoclassicals Bearing Gifts », *Forum for Social Economics*, vol. 41, n° 1, 2012, p. 58.

26. Cecilia Tacoli, « Crisis or adaptation ? Migration and climate change in a context of high mobility ». *Environment and Urbanization*, vol. 21, n° 2, 2009, p. 513.

27. Romain Felli, « Managing Climate Insecurity by Ensuring Continuous Capital Accumulation : “Climate Refugees” and “Climate Migrants” », *New Political Economy*, vol. 18, n° 3, 2013, p. 346.

28. Chris Methmann et Angela Oels, « From “fearing” to “empowering” climate refugees : Governing climate-induced migration in the name of resilience », *Security Dialogue*, vol. 46, n° 1, 2015, p. 46.

les immigrants, plutôt que les gouvernements, peuvent être dépeints comme les plus grands fournisseurs d'aide au développement. Pourtant, l'évidence montre que les migrations et les envois de fonds ne sont pas la panacée pour surmonter les contraintes structurelles du développement<sup>29</sup>. La migration est un processus sélectif auquel les plus vulnérables ne peuvent pas accéder. En effet, les envois de fonds ne vont souvent pas vers les membres les plus pauvres des pays les plus pauvres. Dès lors, ces derniers tendent à rester dans un état d'immobilité involontaire<sup>30</sup>, « piégés » dans l'occurrence des catastrophes naturelles<sup>31</sup>. Le succès de la migration comme stratégie d'adaptation est fortement déterminé par les inégalités dans le statut socio-économique<sup>32</sup>.

En outre, la migration en tant que stratégie d'adaptation est souvent associée à la notion de « gestion des migrations<sup>33</sup> ». Pourtant, la migration n'est pas un choc exogène aux systèmes de gouvernance et un « défi » à « gérer ». La migration doit être comprise comme une composante inhérente des transformations sociales qui découle des inégalités de richesse et des processus de développement inégaux. De plus, le terme d'« adaptation » met implicitement le fardeau du changement sur l'unité concernée (le migrant) plutôt que sur ceux qui causent la vulnérabilité, ou sur ceux qui sont censés les aider à faire face aux chocs. Ainsi, le terme « adaptation » n'est pas sans poser de problème, car il peut également suggérer la « survie du plus fort », ce qui n'est pas une éthique souhaitable pour la société<sup>34</sup>.

29. Edward J. Taylor, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process », *International Migration*, vol. 37, n° 1, 1999, p. 63-88.

30. Jørgen Carling, « Migration in the age of involuntary immobility : theoretical reflections and Cape Verdean experiences », *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 5-42.

31. Foresight, « Migration and Global Environmental Change. Future Challenges and Opportunities », 2011 : <https://www.gov.uk/government/publications/migration-and-global-environmental-change-future-challenges-and-opportunities>

32. Robert McLeman, Jeanette Schade et Thomas Faist, *Environmental Migration and Social Inequality*, vol. 61, 2016, *Advances in Global Change Research*, Cham, Springer International Publishing : <http://link.springer.com/10.1007/978-3-319-25796-9>

33. Andrew Geddes, Neil W. Adger, Nigel W. Arnell, Richard Black, et David S. G. Thomas. « Migration, Environmental Change, and the “challenges of Governance” », *Environment and Planning C : Government and Policy*, vol. 30, n° 6, 2012, p. 953.

34. Jesse Ribot, « Vulnerability does not fall from the sky : toward multiscale, pro-poor climate policy », *Social dimensions of climate change : Equity and vulnerability in a warming world*, 2010, p. 47-74.



L'un des principaux problèmes avec les concepts de « réfugiés et migrants de l'environnement/climat » est l'hypothèse implicite qu'il existe un lien de causalité direct entre les changements environnementaux et les migrations. Bien que le lien direct soit visible, et ce particulièrement dans les cas des catastrophes soudaines, il a été largement reconnu depuis des années qu'il est difficile, voire impossible, d'isoler les changements environnementaux en tant que moteurs des migrations des autres motifs (économiques, sociaux, politiques et démographiques), ce qui rend par conséquent difficile d'identifier un groupe de personnes comme des « migrants environnementaux » ou des « réfugiés climatiques »<sup>35</sup>. En dépit d'une large acceptation du fait que les migrations sont motivées par une complexité de facteurs interdépendants, les causes profondes qui déterminent en fin de compte les résultats de mobilité différenciés continuent d'être trop souvent abordées en tant que simples facteurs contextuels reléguant au second plan les causes et solutions sociales de la vulnérabilité<sup>36</sup>.

Même dans le cas d'événements naturels extrêmes tels que les sécheresses, les tempêtes et les inondations, pour lesquels nous avons déjà des données alarmantes, que les gens soient forcés ou pas de migrer dépend des relations sociales préexistantes (qui est le plus vulnérable) et des réponses post-catastrophe (le type d'aide et de secours qui est fourni et par qui)<sup>37</sup>.

Par exemple, l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans en 2005, qui a déplacé près d'un demi-million de personnes, a encore attiré l'attention sur l'importance des disparités préexistantes en matière de logement, de protection de l'environnement, d'assurance, et de santé lorsqu'une catastrophe naturelle arrive. Ainsi, la plupart des victimes appartenaient à la communauté afro-américaine, et étaient pauvres, noires, et âgées<sup>38</sup>. Les grandes différences en termes d'impacts liés à des événements climatiques similaires

35. Andrew Geddes, Neil W. Adger, Nigel W. Arnell, Richard Black, et David S. G. Thomas, *op. cit.*

36. Richard Black, Dominic Kniveton, et Kerstin Schmidt-Verkerk, « Migration and Climate Change : Towards an Integrated Assessment of Sensitivity », *Environment and Planning A*, vol. 43, n° 2, 2011, p. 431-450.

37. Ben Wisner, Piers Blaikie, Terry Cannon et Ian Davis, *At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*, 2<sup>e</sup> édition, XIX, Londres/New York, Routledge, 2004.

38. Adeline Masquelier, « Why Katrina's Victims Aren't Refugees : Musings on a "Dirty" Word », *American Anthropologist*, vol. 108, n° 4, 2006, p. 735-743.

dans le même endroit à des moments différents, d'un endroit à l'autre, ou entre différentes couches sociales reflètent la relation non linéaire entre le climat et ses conséquences. Cela ne veut pas dire que cet encadrement en termes de risque est erroné dans la vision qu'il représente. Les tempêtes, les inondations et les sécheresses provoquent des dégâts considérables et peuvent en effet conduire à une augmentation des déplacements forcés. Cependant, nous devons avoir conscience des conséquences du choix d'un tel cadrage, ce qu'il révèle et occulte, et enfin quels intérêts sont desservis par ce choix<sup>39</sup>. La notion politiquement chargée de « réfugiés environnementaux », ainsi que celle à connotation moins lourde de « migration environnementale » peuvent implicitement naturaliser les causes économiques et politiques des dégradations environnementales<sup>40</sup>. Les deux termes, lorsqu'ils sont mal utilisés et manipulés pour servir des objectifs politiques, peuvent permettre à l'action humaine d'échapper au sentiment de culpabilité et surtout à sa responsabilité face aux déplacements de populations, et fournissent aux gouvernements et aux agences de développement un moyen facile d'expliquer des catastrophes telles que la faim, les conflits ou des déplacements forcés sous le prisme de la surpopulation ou des changements environnementaux<sup>41</sup>.

« Blâmer la nature peut, bien sûr, être très consolant et réconfortant. Ceci peut être d'une grande utilité particulièrement à ceux qui ont des postes de pouvoir et de responsabilité. L'inaction confortable est, cependant, généralement achetée à un prix très lourd – un prix qui est payé par d'autres, souvent avec leur vie<sup>42</sup>. »

#### REPLACER LE POLITIQUE AU CŒUR DU DÉBAT

Bien que le déterminisme environnemental reste invoqué dans les milieux politiques et les médias, il semble au moins avoir été en partie dépassé dans les milieux académiques<sup>43</sup>. Pourtant, en dépit des progrès qui ont été faits dans la compréhension de la complexité et de la multi-causalité qui se trouve derrière les mouvements migratoires, le lien politique, plutôt qu'environnemental, qui existe entre le climat

39. Jesse Ribot, « Cause and Response : Vulnerability and Climate in the Anthropocene », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 5, 2014, p. 695.

40. Betsy Hartmann, *op. cit.*

41. Ben Wisner, Piers Blaikie, Terry Cannon et Ian Davis, *op. cit.*

42. Jean Drèze et Amartya Sen, *Hunger and Public Action*, WIDER Studies in Development Economics, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 47.

43. Voir Black *et al.*, 2011 ; Macleman, 2016 ; Geddes *et al.*, 2012 (tous cités dans cet article).

et la migration<sup>44</sup> n'a pas été reconnu. De nombreuses études commencent encore par décrire la dégradation de l'environnement et les dynamiques migratoires afin de démontrer le lien de causalité qui existerait entre les deux. Isoler artificiellement la variable environnementale de tous les autres facteurs intervenants qui peuvent conduire à un déplacement, c'est risquer de séparer les risques « naturels » des contextes sociaux qui influencent la manière dont les risques affectent les personnes, mettant ainsi trop l'accent sur les risques naturels eux-mêmes, et pas assez sur le milieu social environnant<sup>45</sup>. La vulnérabilité est, par définition, la précarité sociale trouvée sur place lorsque les catastrophes arrivent. « La vulnérabilité ne tombe pas du ciel<sup>46</sup>. » Bien qu'il n'y ait pas de catastrophe sans danger, sans vulnérabilité, le danger est nul.

L'un des exemples qui est donné souvent en tant que « migration environnementale » historique est celle du Dust Bowl aux États-Unis dans les années 1930, qui a déplacé des millions d'agriculteurs. Pourtant, et d'un point de vue économique-politique, David Harvey a fait valoir que, plutôt qu'être « environnemental », le déplacement de populations a été le résultat de la désarticulation de l'agriculture familiale par l'agrobusiness : « Les déplacements qui se sont produits dans le Dust Bowl des années 1930 et la migration de masse des « oakies » vers la Californie (décrite de façon spectaculaire dans *Les Raisins de la colère* de Steinbeck) étaient le précurseur violent d'un long processus de déplacement progressif de l'agriculture familiale aux États-Unis par l'agrobusiness<sup>47</sup>. » Alors que la réalité est probablement que ces deux processus ont joué des rôles fondamentaux, occulter le rôle des choix politiques, économiques et de développement en tant que moteurs des migrations entrave non seulement la compréhension du phénomène, mais aussi la mise en place de solutions appropriées pour soutenir les petits agriculteurs familiaux, dans ce cas précis.

Comme mentionné précédemment, la vulnérabilité ou la possibilité de dommages engendrés par le changement climatique résultent des conditions et des relations de pouvoir systémiques sur le terrain<sup>48</sup>. Ce n'est en

44. Giovanni Bettini et Giovanna Gioli, « Waltz with development : insights on the development of climate-induced migration », *op. cit.*, p. 183.

45. Ben Wisner, Piers Blaikie, Terry Cannon et Ian Davis, *op. cit.*, p. 3.

46. Jesse Ribot, « Cause and Response : Vulnerability and Climate in the Anthropocene », *op. cit.*, p. 695.

47. David Harvey, *The New Imperialism*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 155-156.

48. Anthony Oliver-Smith, « Debating environmental migration : society, nature and population displacement in climate change », *Journal of International Development*, vol. 24, n° 8, 2012, p. 1058-1070.

aucun cas un pur produit de la variabilité du climat ou des événements extrêmes. Bien que cela puisse paraître évident, cette complexité est loin d'être scrupuleusement prise en considération. Aujourd'hui encore, la plupart des praticiens de l'adaptation et de la résilience ont tendance à attribuer les catastrophes liées au climat à des actes de la nature, ou, dans l'anthropocène, aux changements climatiques anthropiques. Ce faisant, plutôt que de chercher la causalité dans l'histoire et les choix politiques, ils continuent à chercher le risque dans le danger auquel les personnes doivent s'ajuster, en accusant tacitement les sécheresses, inondations et tempêtes d'être les principales responsables des douleurs et souffrances<sup>49</sup>. Les récits associés aux concepts de « réfugiés » et « migrants environnementaux » portent encore le poids du déterminisme environnemental qui les a vus naître, et continuent de se concentrer trop souvent sur *qui* est vulnérable plutôt que sur *pourquoi* ils le sont<sup>50</sup>.

La vulnérabilité est fondamentalement un concept d'écologie politique. L'écologie politique met l'accent sur la relation que les personnes ont avec leur environnement en portant une attention particulière aux forces économiques et politiques qui caractérisent la société dans laquelle ils vivent et qui façonnent cette relation. Pourtant, l'écologie politique a été largement ignorée dans la recherche sur les migrations en général, et dans la recherche sur les migrations environnementales plus particulièrement. La plupart des études ne parviennent généralement pas à faire référence aux travaux contemporains, non seulement dans le domaine plus large des études migratoires, mais aussi des études sur les relations nature-société qui examinent l'accès inégal aux ressources et à leur contrôle<sup>51</sup>. Une telle utilisation de ces cadres théoriques pourrait résoudre le dilemme de comment rendre compte du composant environnemental des déplacements des populations, sans trop insister sur ce facteur<sup>52</sup>. Du point de vue de l'écologie politique, le stress supplémentaire que le changement climatique ajoute implique un approfondissement d'une réalité déjà difficile, dans laquelle la distribution et l'accès aux ressources aussi diverses que

49. Jesse Ribot, « Cause and Response : Vulnerability and Climate in the Anthropocene », *op. cit.*, p. 671.

50. Anthony Oliver-Smith, *op. cit.*

51. Edward R. Carr, « Placing the Environment in Migration : Environment, Economy, and Power in Ghana's Central Region », *Environment and Planning A*, vol. 37, n° 5, 2005, p. 926.

52. Étienne Piguet, « From "Primitive Migration" to "Climate Refugees" : The Curious Fate of the Natural Environment in Migration Studies », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 103, n° 1, 2013, p. 148-162.

l'eau, la terre, les infrastructures, le capital, la primauté du droit, les réseaux de parenté, l'éducation, l'aide et la mobilité jouent un rôle crucial. Suivant cette ligne de pensée, il est nécessaire de remettre en question la notion de « mobilité » comme un état pathologique de « déracinement », tout en explorant plus largement comment les effets du changement climatique aggravent et réarrangent les paysages de la pauvreté, de la justice, et des migrations<sup>53</sup>.

Partir ainsi de l'écologie politique en élaborant la question du point de vue des « vulnérabilités cumulées<sup>54</sup> » – où le changement climatique devient un multiplicateur de menaces sur les vulnérabilités sociales, économiques et institutionnelles préexistantes – permettra de mieux comprendre la complexité en jeu et de mieux alimenter les débats politiques pour éviter les récits simplistes qui se traduisent par des actions inadéquates. Bien que l'on pourrait croire qu'en localisant l'environnement dans un cadre social qui inclut les relations de pouvoir, les structures de classe, les inégalités économiques, les relations entre les sexes et les systèmes politiques, ce facteur environnemental pourrait être marginalisé et oublié au milieu des autres, ce cadrage permet en réalité de renforcer les arguments environnementaux en précisant l'importance de la qualité des ressources naturelles sur tous les aspects du bien-être social<sup>55</sup>.

#### IMPLICATIONS POLITIQUES

Le phénomène des migrations environnementales a été principalement traité lors des négociations climatiques, plutôt que lors des négociations plus larges sur les politiques migratoires. En dépit des progrès récents, tels que l'Initiative Nansen<sup>56</sup> et la création de Task-Force dédiés aux déplacements induits par le climat au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par l'Accord de Paris, nous sommes toujours en retard en ce qui concerne la mise en place d'une véritable protection pour les populations les plus socio-écologiquement vulnérables de notre planète. Ceci étant au moins en partie être lié aux récits linéaires et

*Migrations  
environnementales ?  
Ramener  
le politique  
au cœur du débat  
Sara Vigil*

53. Carol Farbotko et Heather Lazrus, *op. cit.*, p. 384.

54. Yves Charles Zarka, *Le Monde émergent : la Terre-Sol*, volume 2, *Pour un monde habitable*, Paris, Armand Colin, coll. « Émergences », 2014.

55. Jesse Ribot, « Vulnerability does not fall from the sky : toward multiscale, pro-poor climate policy », *op. cit.*

56. Nansen Initiative : <https://nanseninitiative.org/>

simplicistes décrits ci-dessus qui éludent les spécificités du contexte et l'enracinement politique du problème.

En raison de sa composante anthropique, les événements climatiques ne sont plus naturels et sans coupables. Ceci est la « culpabilité » débattue lors des négociations sur le climat. Les migrations, les déplacements et les relocalisations sont inclus dans le texte du Cadre d'adaptation de Cancún, en tant que questions d'adaptation en vertu de son paragraphe 14 (f)<sup>57</sup>. Toutefois, les fonds d'adaptation sont amenés à corriger uniquement les dommages *supplémentaires* que le changement climatique pourrait causer. L'ordre du jour de la CCNUCC sur « les pertes et préjudices<sup>58</sup> » vise à amener les parties responsables du réchauffement à financer l'adaptation nécessaire pour faire face à ce stress supplémentaire que le changement climatique anthropique a créé<sup>59</sup>. Il est précisé sous la rubrique « pertes et préjudices », où la question des déplacements induits par le climat a été abordée à Paris. Lors de la COP 21 (Paris, décembre 2015) les parties en présence de la CCNUCC ont demandé au Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie « [...] de créer un groupe de travail visant à impliquer, le cas échéant, les organes existants et les groupes d'experts, en vertu de la Convention [...] en vue d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres à prévenir, réduire et traiter les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face<sup>60</sup> ».

Bien que la reconnaissance du déplacement dans l'Accord de Paris représente un grand pas en avant, son intégration dans les « pertes et préjudices », dont l'objectif est de répondre à cette pression *supplémentaire*, pourrait avoir pour effet la non-responsabilisation et donc une absence d'action face à la précarité préexistante. Pourtant, si le volet « adaptation » du changement climatique prétend véritablement réduire la vulnérabilité humaine, il ne peut se limiter à traiter uniquement les effets

57. Koko Warner, « Human Migration and Displacement in the Context of Adaptation to Climate Change : The Cancun Adaptation Framework and Potential for Future Action », *Environment and Planning C : Government and Policy*, vol. 30, n° 6, 2012, p. 1061-1077.

58. Les pertes et les dommages dus au changement climatique se réfèrent à la perte complète et irrécouvrable de certaines choses et les dégâts réparables d'autres choses en raison des impacts du changement climatique induit par l'homme. Pour plus de détails, voir : <https://www.wilsoncenter.org/article/not-fully-lost-and-damaged-how-loss-and-damage-fared-the-paris-agreement#sthash.pxfxz67b.dpuf>

59. Jesse Ribot, « Cause and Response : Vulnerability and Climate in the Anthropocene », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 5, 2014, p. 695.

60. Accord de Paris CCNUCC, p. 8 : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

supplémentaires du changement climatique de manière à maintenir ou ramener les personnes à leur état préexistant de défavorisé<sup>61</sup>. Comme dans la plupart des cas, la réponse aux problèmes sociaux n'est ni noire ni blanche. La réponse au phénomène que l'on appelle « migrations environnementales » ne peut être cantonnée sous la seule rubrique « pertes et préjudices », ou encore sous celle de l'« adaptation ».

De plus, les chercheurs et les décideurs politiques concernés par l'adaptation aux changements climatiques ne parviennent toujours pas à se concentrer sur une question importante. À savoir, les effets indirects du changement climatique sur les (im)mobilités suite à des politiques d'atténuation du changement climatique qui demandent beaucoup d'étendue de terres (par exemple, les biocarburants et les projets de séquestration du carbone) et qui ont grandement contribué à la vague actuelle d'accaparement des terres, et les impacts de ces accaparements de terres sur les systèmes climatiques. Comme je l'ai démontré par ailleurs, les politiques d'atténuation du changement climatique contribuent elles aussi à l'augmentation des déplacements forcés<sup>62</sup>. Déjà aujourd'hui, mais aussi à l'avenir, nous pouvons craindre un nombre croissant des déplacements forcés découlant paradoxalement des solutions proposées pour lutter contre le changement climatique.

La troisième voie entre « pertes et préjudices » et « adaptation » exige d'aborder ces questions du point de vue de l'écologie politique depuis ses racines dans le but de traiter la question de manière inclusive, non seulement dans les négociations environnementales, mais aussi dans les politiques migratoires au sens large, dans celles du développement, et dans les accords commerciaux qui peuvent également contribuer à la relation. Si nous voulons éviter des solutions inégales et inefficaces pour réduire les risques des plus vulnérables, ce sont les problèmes structurels sous-jacents, et pas seulement les pressions supplémentaires du changement climatiques, qui doivent être abordés, non seulement mais aussi, dans le processus de la CCNUCC.

61. Jesse Ribot, « Vulnerability does not fall from the sky : toward multiscale, pro-poor climate policy », *op. cit.*

62. Sara Vigil, « Displacement as a Consequence of Climate Change Mitigation Policies », in *Forced Migration Review*, vol. 49 : *Disasters and Displacement in a Changing Climate*, University of Oxford, 2015.

## CONCLUSION

Les catastrophes naturelles sont d'ores et déjà l'une des principales causes du déplacement humain à travers le monde. Bien que cette réalité soit incontestable, la façon dont le phénomène des migrations environnementales a été dépeint tend à éluder les causes sociales de la vulnérabilité, freinant ainsi les possibilités de solutions transformatrices réelles. En dépit des avancées considérables dans le domaine des migrations environnementales, les discours autour de cette question ont trop souvent tendance à masquer la réalité plutôt que de la révéler.

Les effets du changement climatique vont avoir lieu dans un contexte social caractérisé par des inégalités extrêmes de pouvoir et d'accès aux ressources naturelles. Bien qu'il soit impossible de prédire comment les conflits déclenchés par les détériorations de l'environnement vont se dérouler, il y a une forte probabilité que celles-ci se traduisent par une aggravation de la pauvreté rurale et des migrations de plus en plus fréquentes. Cependant, dans la majorité des cas, et ce particulièrement dans les pays en voie de développement, les causes profondes sous-jacentes des migrations ne sont pas environnementales, mais liées aux processus politiques, économiques, sociaux et démographiques. Ainsi, les interventions politiques doivent se pencher sur les causes plus fondamentales du mouvement plutôt que sur l'événement déclencheur qui a initié les migrations, si leur but est vraiment de « prévenir et de réduire les déplacements de population » qui sont loin d'être uniquement « liés aux effets néfastes des changements climatiques ».